L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 8 JANVIER 1884

SPECTACLES BALS, &c

Académie de Musique
DE BIDWELL.

UNE SEMAINE SEULEMENT.
Commençant dimanche soir 6 Janv.
Matinées, Mercredi et Samedi.

SHOOK & COLLIER'S

LIGHTS O' LONDON
COMBINATION.

Sous les auspices de SHOOK & COLLIER, Propriétaires,
Union Square Theatre, New York.
Dans le Mélodrame de George R. Sims, le plus grand succès de la Union Square Theatre, The

LIGHTS O' LONDON,

représenté avec la magnifique mise en scène et tous les effets scéniques de ce théâtre, peints par le peintre de renom Richard Marston; effets scéniques par G. B. Winnie.
Dimanche, 13 janv.—ROLAND REED, le comédien. 5 janv—

ACADEMIE DE MUSIQUE.
DE BIDWELL.

Engagement du brillant comédien

Mr. Lytton Sothern,

Mercredi, Jeudi, Vendredi soirs et Samedi en Matinée.

DUNDREARY. DUNDREARY.
DUNDREARY. DUNDREARY.

Samedi soir—Dernière représentation de M. Sothern, DAVID GARRICK et A REGULAR FIX. Sothern dans chaque comédie.
Dimanche, 6 jan. 1884—LIGHTS O'LONDON. 3 janv—

THEATRE DE L'OPERA.
ASSOCIATION DES ARTISTES.

A. J. DEFOSSEZ.......Administrateur-Gérant.

Mardi Soir, 8 Janvier 1884,
29me Soirée de Souscription,
LE CHALET,
Opéra en 1 acte, musique d'Adam.
MM. Pujet, Bonhivers, Mlle Dorsay.
—ET—
RIGOLETTO,
Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.
MM. LESTELLIER, MAUGE, Jourdan, Mmes JOUANNY et Varelli.

Mercredi Matin, 9 Janvier 1884,
GRANDE MATINEE,
LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE,
Opéra en 3 actes, musique par A. Thomas.
Mmes JOUANNY, Dorsay, Shelia, MM. VALDEJO, BONHIVERS, Pujet.

Jeudi Soir, 10 Janvier,
30e Soirée d'Abonnement.
LE CHALET,
Opéra comique en 1 acte, musique d'Adam.
MM. Bonhivers, Pujet; Mlle Dorsay.
—ET—
RIGOLETTO,
Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.
MM. LESTELLIER, Richard, Jourdan; Mmes JOUANNY, VARELLI.

REDUCTION DES PRIX.
Soirées d'Abonnement.

Secondes, réservées	$1 00
Fauteuils de Premières, réservés	1 50
Fauteuils de Parquet, les cinq derniers rangs, réservés	1 50
Parquets réservés des premiers rangs	2 00
Premières, Loges grillées et découvertes	3 00

Matinées.

Premières, Parquets, Baignoires, réservées	$1
Secondes	75c.

Location ouverte de 9 heures à 4 heures, chez Werlein, Music Store, 135 Canal St. 6jan—

GRAND DIVERTISSEMENT
DONNÉ PAR
LE BATAILLON
D'Artillerie Washington,
A SON ARSENAL
DE LA RUE ST-CHARLES,
JEUDI ET VENDREDI, 10 et 11 janvier 1884.

Jeudi, 10—Soirée dansante et Concert-Promenade.
Vendredi, 11—Grand Bal d'Enfants
Et première apparition dans cette ville des Petits Prodiges du Mississippi MAGGIE ET DELIA BRIDGES, sœurs jumelles, dans leurs inimitables scènes.
Entrée—Adultes, 50 cents; enfants, 25 cents.
6 janv—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Avot Vincent	Feugerat Armand
Ader Joseph Celestin	Gérard Joseph
Abadie Jean Dominique	Halbert Pierre René
Albert François	Jouet Gaston
Bégué Eugène Octave	Lebeau Louis
Belin Marie Joseph	Laffont Auguste
Bordes Pierre	Libaros François Des
Bordes Vve née Dalaton	plate
Palis	Lestrade Bernard
Belledon Louis Aug	Le Blond Louis
Blois John De	Lafosse Mme Lucien
Bordes Bertrand Firmin	Lancart Clodomir
Bal Gustave	Legrand Jules Alex
Biletta Marie	Mortardeau Urbain
Bolender Elisabeth	Michelon Casimir Aug
Beaulieu Henri Désiré	Mourard Jean Louis
Bouvier Marie	Pommier Auguste
Bordes Jean	Py Oran Gabriel
Beyries Baptiste	Pernet Gabriel Alex
Chevalier Mme Henri	Pinet Auguste
Laporte	Ribet Jules Alex
Castel Bertrand A	Receveur Joseph
Caubère ou Caubert F	Saux Jean
Charoulean Jean L	Saux Bertrand
Drouain Vve	Serva Pascal
Damy Jean Marie	Sisse William F
Déron H	Sellenet Claude
Duoe Jean	Silvestre Joseph
Darqué	Serral Mme Vve
Ducos Bernard T	Tailhan Henri
Descamps René Léon	Thévenin Mme Vve
Faux Bernard	Vazoucourt (A de)
Fusellier Chs Louis A	Weil Paul David

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
La Nlle-Orléans, le 1er janvier 1884.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 184 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$248,848 73
Risques sur les mers	22,022 76
Risques sur les rivières	22,912 63
Total des primes	$293,784 12
Moins les primes non-échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12
Pertes payées	
Sur risques de feu	$56,527 62
Sur risques maritimes	12,201 25
Sur risques de rivières	4,495 50
Taxes et dépenses moins l'intérêt	26,164 16
Réassurances et primes remboursées	16,100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant	
Immeubles	244,820 78
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,332 50
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,330 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co.	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. } Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	R. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.	

12juin—

Spectacles, Bals, &c

THEATRE ST-CHARLES
de BIDWELL.

GRAND OPERA AUX PRIX POPULAIRES,
Commençant dimanche, 6 janvier.
Engagement pour un nombre limité de représentations de la célèbre

COMPAGNIE de GRAND OPERA
DE C. D. HESS,
La plus nombreuse et la plus complète de celles qui jouent l'opéra aux Etats-Unis.

60 - - - ARTISTES - - - 60
Grand Chœur de Trente Voix.
Dans le brillant répertoire suivant d'Opéras:

Dimanche—FRA DIAVOLO.
Lundi—MARTHA.
Mardi (Matinée)—LES CLOCHES DE CORNEVILLE.
Mardi Soir—LA BOHEMIENNE
Mercredi—PIRATES DE PENZANCE.
Jeudi—IOLANTHE.
Vendredi—MARITANA.
Samedi (Matinée)—MARTHA.
Samedi Soir—FATINITZA. 6jan—

Pavillon de Faranta.
Coin Bourbon et Orléans.

Spectacles tous les soirs et les Dimanches, Lundis et Samedis en Matinée.

GRAND PROGRAMME NOUVEAU.

M. FARANTA annonce à ses amis qu'il a engagé quatre des meilleurs musiciens de l'ancien orchestre de l'Opéra français de Défossez, qui, avec son célèbre corps de musiciens, exécuteront des morceaux de choix. Les connaisseurs en musique sont invités à venir les entendre. On entendra aussi Miss Marie Dearing, la célèbre cantatrice, Blanche et Adrienne Lamothe, des favorites de la Nouvelle-Orléans.
Lotta et Villado, comiques français, J. V. De Paul, le grand soliste de trombonne de l'orchestre de l'Opéra français de Défossez, dans des morceaux d'opéra, se fera entendre.
CONNORS et BARRON dans leur grande scène: "Commotion".
Entrée, 10 sous, Sièges réservés, 15 sous supplémentaires. 6jan—

Concert Vocal et Instrumental
—OFFERT A—
M. JULES MÉTEYE
—PAR—
Les Amateurs de la Nlle-Orléans.
GRUNEWALD HALL,
MERCREDI, 23 JANVIER 1884,
A 8 HEURES P. M.

BILLETS.......$1.00

En vente dans les principaux magasins de musique et de joaillerie. 8janv—

DIVERTISSEMENT.
Bataillon d'Artillerie Washington
A SON ARSENAL,
RUE ST-CHARLES,
Jeudi et Vendredi, 10 et 11 janvier 1884.

Jeudi, 10—Soirée dansante et concert-promenade.
Vendredi, 11—Grand bal d'enfants, et première apparition en cette ville de prodiges du Mississippi,

MAGGIE et DELIA BRIDGES,
sœurs jumelles, dans des scènes à caractères où elles sont inimitables.
Entrée.......Adultes, 50 sous; enfants, 25.
30 déc—jan

NOUVEAU JOCKEY CLUB
DE LA
LOUISIANE.
COURSES D'HIVER.

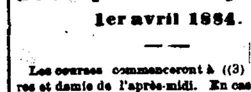

Le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI
De chaque semaine jusqu'au 1er avril 1884.

Les courses commenceront à (3) trois heures et demie de l'après-midi. En cas de renvoi pour cause de mauvais temps, une banderole sera hissée au-dessus de la salle de billards "Crescent Hall", au coin des rues Canal et St Charles.

Insignes d'un jour, dites "quarter stretch"	$1 50
Entrée à la grande tribune	1 00
Billet de dames	50
Entrée au champ de courses, par toutes les portes	50

Aucune dame ne sera admise à la grande tribune sans être accompagnée d'un monsieur.
Les insignes dits "Quarter Stretch" donneront aux porteurs accès à toutes les parties de la piste et du champ.
Les billets d'entrée à la tribune ne donnent pas droit aux mêmes privilèges que les "Quarter-Stretch".
Les membres ont droit à l'entrée gratuite des dames qu'ils accompagneront.
Il est positivement interdit de fumer sur la tribune des dames.
Tous les véhicules entreront par la porte du chemin de Gentilly.
Les chars des chemins de fer "City" et "Orleans" s'arrêteront aux Fair Grounds mêmes et déposeront leurs passagers derrière la grande tribune, à la toucher.

B. W. Simmons, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
27 déc—

CHARBON
Il vient d'être reçu de Pittsburg
Par les deux bâteaux-remorqueurs John A. Wood et S. L. Wood,

200,000 BARILS
Du meilleur Charbon de Pittsburg,
Que nous vendrons en quantités voulues, par
Bâteaux ou par Chalands,
Aux plus bas prix du marché.

B. D. WOOD & BROS.,
25 RUE DU CAMP.
18déc—1m—Dim Mar Jeu.

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
18 nov—

PHARMACIE ANGELL.
Importation et vente de Médicaments [Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.
153 et 155 rue Julia.
25mai—1an

Compagnie d'Assurancesde LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.
Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT, RODOLPHE WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1883, est comme suit:

Actif	$4,407,806 24
Passif	2,670,389 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1883.—1an

Spectacles, bals, &c.

GRAND OPERA-HOUSE.
Rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne.
D. BIDWELL.......Directeur

Dernières soirées de
MODJESKA.

Lundi, 7 janvier et durant la semaine entière, y compris les matinées de jeudi et de samedi, Représentations d'adieu de l'éminente actrice,

MODJESKA.

Répertoire pour la semaine:
Lundi et mercredi soirs et jeudi en matinée—CAMILLE.
Mardi—FROU-FROU.
Jeudi soir—AS YOU LIKE IT.
Vendredi—CYMBELINE.
Samedi en matinée—ROMEO ET JULIETTE.
Samedi soir—DOUZIEME SOIREE.
En vue d'offrir aux dames patronant ce théâtre une dernière chance de voir Modjeska, les prix des matinées ont été réduits:

Orchestre, réservé	$1 00
Orchestre cercles, réservé	1 00
Galerie, non-réservée	50

Dimanche, 13 jan.—ROSE EYTINGE.
6 jan—

AVIS.
LOTERIE MUSSON-FORTIER.

Un service d'argent massif, diner et thé, pour 18 personnes (n'ayant servi qu'une fois) fabriqué à N. York par A. B. Griswold&Co et ayant coûté $5000, exposé en ce moment au "Marble Building" No 102 rue du Canal, au bureau du rez-de-chaussée, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

233 Billets à $20 chacun.

Le service est assuré contre le feu, l'argent reçu sera déposé tous les jours à l'Union National Bank; et le tirage de la loterie (après avis public) se fera sous la direction et la surveillance de MM.

Le Gén. FRED N. OGDEN,
Le Col. E. A. PALFREY,
ANTOINE CARRIERE,
CARL KOHN,
Le Col. THOS. L. BAYNE.

Un sixième du produit de la Loterie sera affecté à la veuve et aux orphelins du capitaine

MICHEL J. FORTIER,

Tué le 14 décembre 1883, au poll du 7e Ward.
Billets à vendre par M. Musson au No 102 rue du Canal.
28 déc—

AU PUBLIC.

Nlle-Orléans, 21 décembre 1883.

Un Comité s'est organisé dans le but de recueillir des secours pour la veuve et les orphelins du Capitaine M. J. FORTIER, tué au poll du Septième Ward le 14 décembre 1883.
Il est mort dans l'accomplissement d'un devoir public, en défendant un droit sacré; et il laisse une veuve et six enfants dont il était l'unique appui.
Les personnes désirant contribuer à cette œuvre peuvent adresser ou remettre leurs souscriptions aux membres suivants de ce Comité.

FRED. N. OGDEN, Chairman.
LEON SERE,
PIERRE LANAUX,
G. LE GARDEUR, Jr.,
W. T. VAUDRY,
LOUIS PRADOS.

23déc—

GRANDS MAGASINS
—DE—
NOUVEAUTÉS.
MAISON D. H. HOLMES,
155 CANAL.
15 BOURBON et 16 DAUPHINE.
Mise en vente de soldes très importants en
SOIERIES ET VELOURS.

Nous annonçons aux Dames des occasions tout à fait exceptionnelles:
FAILLE NOIRE (GUINET) TOUT SOIE, à 75.
" " (TAPISSIER) TOUT SOIE EXTRA à $1.
RHADAMES, TOUT SOIE, HORS LIGNE, à $1.
SATIN DUCHESSE, SANS EXEMPLE, à $1.25.
MERVEILLEUX, PRIX EXCEPTIONNEL, $1.25.
SATIN DE LYON, VALANT $2,50 à $1,50.
NOMBREUSES OCCASIONS EN
VELOURS UNIS et FAÇONNES.
24déc—

JOLIES MODES.
Mme C. SAMSON
150, RUE DU CANAL, 150
Le premier SALON DE MODES de la ville.
Le plus vaste assortiment des dernières modes. Prix réduits.
16déc—

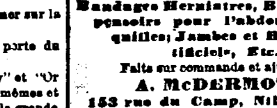

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
r11—1 an

Les personnes ayant de beaux vieux meubles en acajou et en palissandre, des bronzes, peintures à huile, ou autres articles d'autrefois, trouveront un acquéreur qui leur paiera un bon prix au comptant, en s'adressant à la boîte de la poste (Lock Box) 1897.
25 nov—

Mme HONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1 an.

Le Stock le plus vaste au Sud de voitures.
Fred. N. THAYER,
162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.
(Entrepôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voiture d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
18 mars 83 -1an

RESTAURANT PIZZINI,
182 RUE DU CANAL,
(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)
NOUVELLE-ORLEANS.
La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.
MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.
Téléphone dans le maison.
21 oct—1an

INSTITUTIONS.
COLLÈGE ST. ISIDORE,
Coin Peters et Reynes, 3me Dist. N. O

Située dans une des plus belles et des plus saines localités, entre le Fleuve et le chemin de fer des Casernes, cette institution offre toute facilité pour une complète éducation chrétienne et commerciale, le Français et l'Allemand inclus.
Termes: Pension et enseignement par mois $16.
Pour plus amples informations s'adresser au Rév. J. SCHERER, C. S. C., Président.
18 déc—D.Mar.J

MLLE BELEN DE MIRANDA,
Professeur d'Espagnol.

Ayant 14 ans d'expérience dans l'enseignement, donne des leçons à domicile ou chez elle. Elle consentira à se charger d'une classe pour dames, qui aurait lieu le mardi, le jeudi et le samedi, de 4 à 5 heures de l'après-midi, au "Columbian Institute," 128 rue Esplanade, ou chez elle, 186 rue Jackson, coin Magazine. Elle pourra aussi faire une classe pour messieurs, le lundi, le mercredi et le vendredi, de 6 à 7 heures p. m., 142 rue Royale, au premier, entre Toulouse et St-Pierre, ou, aux mêmes heures, chez elle, le mardi, le jeudi et le samedi. Chaque élève de l'une et l'autre classe paiera $1 par semaine.—Pour plus amples informations, s'adresser au "Columbian Institute" ou au domicile de Mlle de Miranda, coin Jackson et Magazine. 2 déc—

INSTITUTION CURTO,
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que broderie en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu tat. 17 août—

Joseph Mansion,
Entrepreneur de Pompes funèbres,
88 Rue Bourbon, près St. Louis.

J'ANNONCE ici à mes amis et au public que je suis maintenant établi en ce local bien connu, et que je suis prêt à remplir promptement et de façon à donner pleine satisfaction tous les travaux de pompes funèbres qui me seront confiés.
J'aurai toujours en louage pour bals, fêtes et mariages des voitures que je fournirai dans le plus bref délai et aux taux les plus modiques.
1 jan 1mDMaJ

L.S.L.
Prenez Avis!

Que cette loterie est la seule qui ait un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE A,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 15 JANVIER 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
Au bureau de la compagnie

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

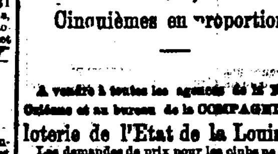

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.,

Léon Godchaux,
81, 83 et 85 rue du Canal,
Met en vente dans le moment le fonds de
VETEMENTS
Confectionnés d'Hiver,
Les plus beaux et les plus élégants qui soient et qui aient jamais été vus de ce public.
Mon fonds comprend des habits de drap, de Diagonal, de Casimir des derniers genres et des plus belles coupes.
Confectionnés par les plus habiles tailleurs et à la dernière mode.
NOTRE DEPARTEMENT

Articles de Toilette,
est complet et comprend toutes les nouveautés de la saison. Ombrelles en soie et en gingham, Malles, Sacs de voyage et Vêtements en caoutchouc, en grandes variétés.
Notre salon de coupe possède nos dernières importations européennes et est sous la direction de tailleurs expérimentés et pratiques,
MM. F. GONTHIER, WM. TODT,
Les ordres de la campagne seront exécutés promptement.
Des échantillons et des indications pour se mesurer soi-même seront très volontiers envoyés sur demande, sans frais. Le magasin est ouvert jusqu'à une (1) heure P. M. le Dimanche.
28oct—1an—DMaJ

141 Rue du Canal.
Manteaux, Dolmans,
Ulsters, Jackettes Jerseys.
Linge de dessous pour dames et enfants.
Ottomans soie, Velours,
Pluches, Velvetines, Satins.
SOIERIES et SATINS brochés (vaste assortiment) et un beau choix de
ETOFFES A ROBES.
Collection spéciale de
Services de Table Damas
à des prix grandement réduits.
Tapis, Rugs, Nattes, Linoleums, etc. Toiles cirées pour plancher; aussi, Nattes de Chine, Stores de fenêtres, Rideaux dentelle, Corniches, Tringles à Corniches, etc.
Le tout aux plus bas prix possibles.
Des échantillons de Marchandises Sèches envoyés sur demande
B. & W. CRONER,
141 rue du Canal, coin Bourbon.
9 déc—3m

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
28oct83—1an dim.mar.jeu

A VENDRE.

A vendre—La bâtisse à 3 étages en briques, nouvellement réparée (avec toutes les améliorations modernes) 139 rue Royale, entre Conti et Bienville, à cinq îlets de la rue du Canal et à 3 îlets du Marché Français. Il y a au rez-de-chaussée deux magasins bien loués, un grand jardin avec fontaine au fond, en faisant une des résidences les plus agréables du district. On vendra la propriété meublée si on le désire. Condition: moitié comptant; le reste à cinq ans de crédit, au gré des acheteurs.
Aussi, une belle propriété à Back Bay, Biloxi, 45 acres de terre entourés d'une barrière de fer, et sur laquelle il y a toutes sortes de fruits en culture.
115 arpents de belle terre touchant à l'habitation de Valcour et d'autres habitations à Cypre mort, paroisse Ste Marie.
S'adresser, 139 rue Royale. 23 déc—1m

A vendre
A BON MARCHÉ.
UN lot de vieux journaux bons pour envelopper les paquets envoyés à domicile par les marchands. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 10 nov—

Dentistes
C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après No 115 formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre faites
le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
6.......RUE DU CANAL.......159
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août—

LA BOTTE ROUGE!
A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE",
ANGLE DES RUES URSULINES ET DAUPHINE.
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
1er sept—4m. er sam dim.

Joseph Monteleone,
Encoignure St. Louis et Royale.
GRANDE RÉDUCTION!
Chaussures à boutons hautes et bottines en peau de veau français, cousues à la main, à $3 75.
Chaussures à boutons basses en peau de veau français, cousues à la main, à $3 50.
Chaussures à vissés de $2 à $2 25.
Aussi, un grand assortiment de chaussures de tout genre.
N. B.—Toutes les chaussures sont garanties.
21 juil—1 an—Sam Dim Mar

WASHINGTON EXCHANGE,
203 - RUE DECATUR - 203
Liqueurs et Vins les Plus Fins.
OUVERTURE, Samedi 22 déc.
F. ARTIGUES & H. ROUGAGNAC
PROPRIÉTAIRES.
19 déc—1m—DMarJ

NEW 11-2
19.......RUE ST CHARLES.......19
M. LEON MARTHE, anciennement attaché au "Ruby Saloon", maintenant gérant du sus-dit établissement, a l'honneur d'annoncer à ses amis ainsi qu'au public en général, qu'à partir de ce jour, à leur sortie du théâtre, de 10 heures du soir à 2 A. M., une soupe aux huîtres chaude, faite par un cuisinier de premier ordre. Les liqueurs et les vins seront comme d'habitude de premier choix et aux prix usuels de la ville.
NEW 11-2
19 rue St Charles
5déc—1m

Tricots des Pyrénées
des plus jolis et des plus nouveaux modèles, reçus récemment et à vendre par
MARTIAL CROTTES,
61 rue de la Douane.
23 déc -23 au 30 incl

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
19, 29, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.

ANNONCES OFFICIELLES.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.
Kuhn & Spiess vs Joseph Dreyfus; Maddux Hobart vs Joseph Dreyfus; Heffelmer Bros vs Jere; h Dreyfus.

DANS la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit judiciaire et le district Est de la Louisiane.—Nos 10,355, 10,356 10,359.
En vertu de trois ordres distincts de vente à moi adressés dans les susdites affaires, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur, LUNDI, 21 janvier 1884, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 33 rue Tchoupitoulas, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le contenu du magasin et de l'entrepôt No 33 rue Tchoupitoulas, consistant en une grande quantité de vins, liqueurs, bières en barillets, barils et boites; aussi une grande quantité de cigares et d'autres marchandises, un coffre-fort en fer, installations de magasin, etc; le tout conformément à un inventaire enregistré en ce bureau.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, 7 jan 1884.
J. R. G. PITKIN,
Marshal des Etats Unis
Pour le District Est de la Louisiane.
8 jan—MaV au 21

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme M. A. Beck vs Ben. Zimmerman

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7491.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 900 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI, 7 février 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de meubles de ménage.
Conditions—Cette mise en vente étant la seconde et dernière la propriété sera adjugée au dernier et plus offrant enchérisseur pour ce qu'elle rapportera. L'acquéreur fournira un bon payable en 12 mois, avec sécurité, conformément à la loi. Les frais de commis et de constable s'élevant à $35; ils se déduiront du montant du dit bon et payé comptant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comme ci-dessus.
T. M. HEATHERTON,
Constable.
8 jan—8 20 et fév 7

John Van Haslen vs. M. et Mme B. J. Hollen.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 3120.—En vertu d'un writ de alias fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt No 87, Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 janvier, 1884, à midi,—
Un lot de meubles, conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi et numérotés dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle Orléans.
8janv-8,14,19

F. Falk, agent, G. Falk & Bro. vs. Jose Garridi.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 5515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'encan, à mon entrepôt, 82 rue Girod, près de l'encoignure Tchoupitoulas, MARDI, 15 janvier 1884, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:
513 barils de Tabac.
Saisi dans l'affaire susdite et susnumérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
5janv—5, 10, 15.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1884—A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de un dollar et demi par action a été déclaré payable des profits des trois derniers mois à partir de MARDI 8 janvier 1884.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.
6 jan—10f.

Banque des Citoyens de la Louisiane—Département de Banque—Nouvelle Orléans, 5 janvier 1884.—L'élection des Directeurs pour l'année à venir, aura lieu à la Maison de Banque lundi, 4 février 1884, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
6jan—1m f a

Bureau de la St. Charles Street Railroad Company—Coin Carondelet et Euterpe—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1884.—La réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau le LUNDI, 14 janvier 1884 entre 10 heures A. et 12 M., pour l'élection de Directeurs qui devront servir pendant l'année suivante.
Le livre de transfert sera fermé jusqu'après l'élection.
V. RIVIÈRE, Secrétaire.
4 janv- 4,6 13

Compagnie du chemin de fer d'Orléans.—Bureau, coin White et Laharpe.—Nlle-Orléans, 4 janvier 1884.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction de cette Compagnie, un dividende de deux (2) pour cent sur le capital a été déclaré sur les gains réalisés pendant le dernier trimestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires sur demande.
P. COUGOT, Secrétaire.
4 janv—5f

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1883.—A une réunion du Conseil de Direction un dividende SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 2 janvier 1884.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
1er janv—7f

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 28 Décembre 1883.—A une réunion de la Direction qui a eu lieu ce jour il a été déclaré un Dividende semi-annuel de cinq pour cent, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
30 déc—7f

Banque Nationale d'Etat, Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1883—A une réunion du bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable à partir du 3 janvier 1884, aux actionnaires inscrits à cette date.
T. R. ROACH, Caissier.
30déc—7 f

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1883.—L'assemblée annuelle régulière des actionnaires de cette compagnie pour l'élection de sept directeurs pour l'année suivante, aura lieu en ce bureau, MARDI, 8 janvier 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Le livre des transferts sera clos du 31 décembre 1883 au 8 janvier 1884. Tout transfert fait après le 8 janvier sera ex-dividende.
V. VALLOIS, Secrétaire.
30déc—au 8 jan

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet, coin des rues Villeré et Toulouse (Vieux Bassin)—Nouvelle-Orléans, 24 Décembre 1883—Conformément à la clause 9me de la charte de cette compagnie, avis est ici donné aux actionnaires, que l'élection de 9 directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi 21 janvier 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
H. HUARD, Secrétaire.
23 dec—23,30—jan 6 13 20.

Bureau de la New Orleans Gas Light Company—Nlle Orléans, 18 décembre 1883.—A une réunion du bureau de direction de cette compagnie, tenue le 18 décembre 1883, un dividende de TROIS PIASTRES par action, payable le MARDI, 15 janvier 1884, a été déclaré sur les gains de la compagnie durant les six derniers mois.
V. VALLOIS, Secrétaire.
19déc—au15 jan

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans—11 décembre 1883—L'élection annuelle des directeurs de cette Banque pour l'année suivante, aura lieu à la maison de Banque, 31 et 33 rue du Camp, MARDI, 15 janvier 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
T. R. ROACH, Caissier.
16déc—1m

Bureau de la Compagnie "New Orleans City & Lake Railroad"—No 102 rue du Canal (second étage). Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1883—A une réunion régulière du Conseil de direction, tenue le 12 du courant, un dividende d'un dollar par action a été déclaré, payable à partir du 10 janvier 1884.
Le livre des transferts sera clos du 31 décembre 1883 au 10 janvier 1884.
W. E. LEVENCH, Secrétaire.
14 déc—au 10 janv

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 10 décembre 1883.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Banque, pour l'année 1884, aura lieu au local de ladite Banque, No 106 rue du Canal, MERCREDI, 9 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
11 déc—1m

Banque Nationale d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1883.—A la réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 4 courant, un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable à partir du et après le 2 janvier 1884.
WM PALFREY, Caissier.
22 déc—15 f

L'Exposition Industrielle et Centenaire du Coton—AVIS AUX ACTIONNAIRES—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1883.—A une réunion régulière du Bureau de Direction tenue à cette date, il a été
Résolu, Qu'une réunion des actionnaires de l'Exposition Industrielle du Centenaire du Coton soit appelée pour le 22 janvier 1884, à 7:30 heures p. m., au bureau de la corporation, No 74 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, pour prendre en considération l'augmentation du fonds capital à $1,000,000, ainsi recommandée par le Bureau de Direction, et qu'avis en sera donné dans les journaux conformément à l'Article IX de la charte.
SAM'L MULLEN, Secrétaire.
12 déc—5f 1fps

Bureau de Prêts, No 17 rue Baronne—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1883.—Avis—A partir de et après cette date, le Bureau de Prêts, No 17 rue Baronne, discontinuera ses opérations. Tous les objets mis en gage doivent être retirés avant le 6 janvier 1884, autrement ils seront vendus à l'encan
OTTO SCHWANER, Propriétaire.
A vendre, les installations un grand coffre-fort et caveau; à louer, le magasin No 17 rue Baronne. 7 déc—1m

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
M. L. Navra vs. ses créanciers.
No 10,232—Cour Civile de District.

ORDRE DE COUR—Que la pétition soit remplie, et qu'une réunion des créanciers de M. L. Navra, pour délibérer sur la demande faite par ledit pétitionnaire pour un atermoiement, soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 5e jour de février 1884; que Lawrence O'Donnell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Navra et qu'à partir de cette date et jusqu'à nouvel ordre, que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Navra soient suspendues.
Nlle-Orléans, 28 décembre 1883
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 déc -

COUR CIVILE DE DISTRICT,
Division A—No 10,232.
M. L. Navra vs. ses créanciers.

ORDRE DE COUR—La Cour considérant la pétition enregistrée en cette affaire, et les tableaux précédemment présentés le 28 décembre 1883, et les affidavits les accompagnant; et la Cour étant satisfaite que le débiteur-pétitionnaire, M. L. Navra, a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de la propriété est ici acceptée au profit des créanciers; et qu'à une assemblée de ses créanciers, convoquée pardevant W. O. Hart, notaire, le 5 février 1884, à 11 heures A. M., ceux ci éliront un syndic et entendent sur les conditions de la vente de la propriété cédée. Et il est en outre ordonné, que Lawrence O'Donnell, avocat déjà désigné pour représenter les créanciers absents du dit M. L. Navra, soit renommé dans le dit dessein.
Et il est encore ordonné que toutes les procédures contre la personne et la propriété de dit M. L. Navra soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de cette honorable Cour.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1884.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Une copie exacte:
JNO. T. FITZGERALD, Député-Greffier.
3 janv..

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, R. A. Chiapella vs ses créanciers—No 10,040.
ORDRE DE COUR.

QU'UNE assemblée des créanciers de R. A. Chiapella soit convoquée et ait lieu par devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, LUNDI, le 7e jour de janvier 1884, à 11 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un atermoiement et que Horace Dufour, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1883.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4déc—4, 18—6 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
A. F. Himel, vs ses créanciers. } No 10,132 Cour Civile de District—Division A.

ORDRE DE COUR—La cession de la propriété du pétitionnaire, est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu devant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le LUNDI, 14e jour de Janvier 1884, dans le but de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et, en attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété sont suspendues.
Nlle Orléans, 13 décembre 1883.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 déc—21 en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.
Alfred E. Morales vs Ses créanciers. } No 10,063. Division B. Cour Civile de District

Ordre de Cour—
La cour considérant la pétition ici enregistrée, les tableaux ci-annexés et les affidavits les accompagnant; et la cour étant satisfaite que le pétitionnaire-débiteur Alfred E. Morales a rempli les formalités requises par la loi, la cession de toute la propriété du dit Alfred E. Morales, insolvable, est ici acceptée au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée d'iceux soit convoquée pour le 7me jour de janvier 1884, pardevant Eugène D. Saunders, notaire, à 11 heures du matin, pour désigner un syndic; et il est en outre ordonné que toutes les procédures aient lieu contre la personne ou la propriété du dit débiteur insolvable Alfred E. Morales soient suspendues. Il est de plus ordonné que la dite assemblée des créanciers soit autorisée à fixer les conditions de la vente de la propriété, les droits, crédits et droits d'actions du débiteur et déterminer si le syndic nommé par les créanciers fournira un cautionnement. Il est de plus ordonné que Henry Renshaw, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1883.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 déc—5 f en 30

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!
PRO BONO PUBLICO.
EDIT LXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!
Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, par nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE VINGT-SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1884,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un grand jour pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:
I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale de notre domaine.
II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.
III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.
IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.
V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce; qu'aux chemins de fer de notre capitale choisie, des voies importantes ont été ajoutées—le "Mississippi Valley", qui ouvrira une section riche et fertile du pays, et le "Queen and Crescent" qui contribuera puissamment à la prospérité de la ville reine de l'Ouest—deux entreprises qui témoignent du talent et de l'énergie des citoyens et qui y amèneront des capitaux. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par la de fêtes avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.
VI. Les préparatifs de nos bien-aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE UNIVERSELLE ET LE CENTENAIRE DU COTON qui aura lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLEANS, en 1884-85, a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux améliorations, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population la richesse et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des manufactures et des produits des nations du globe, sont au-delà des calculs des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à faire en sorte pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie où seront réunies les intelligences du monde les plus illustres de notre civilisation.
VII. Nous manifesterons ici le grand plaisir que nous ont causé les cordiales réceptions faites aux personnes attachées à notre cour et les fêtes organisées en leur honneur par notre cher cousin "Cincinnatus" de notre ville reine; et nous adressons des remerciements aux "Orioles" de Baltimore, pour les courtoisies dont ils ont entouré les représentants de notre royaume. De notre part et de la part de notre population, nous invitons ces galants chevaliers et leurs charmantes reines d'honorer notre ville de leur présence à la prochaine fête et à l'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Dieu Protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 25me jour d'Octobre 1883, et la Centdouzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX
Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1883.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST,
Tiroir de la Poste 1082, Nlle-Orléans, Lne.
27 nov—

Briqueterie des Planteurs.
Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 poste de Gretna.
S. D. HARVEY, propriétaire.
nov—1 an—vâo

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR,
Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE!
—d'une—
Splendide habitation sucrière
Sur le Bayou Lafourche, paroisse Assomption, Lne.,
DANS L'AFFAIRE DE THOMAS S. FOLEY VS. H. B. FOLEY ET ALS.
No 10,199—Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.
A des termes faciles et à un long crédit

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 Janvier 1884, à midi, devant la Maison de Cour, dans le village de Napoléonville, paroisse Assomption, Lne, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à deux décrets de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, daté et signé le 3 et le 12 décembre A. D. 1883, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir:
I. La portion de terre, cultivée comme une plantation sucrière, bornée au-dessus par la terre de Pierre Landreaux et le Canal Attakapas, située sur la rive droite du Bayou Lafourche, dans la paroisse Assomption, Lne, comprenant les portions de terre suivantes, à savoir:
1. La portion de terre de Elie Blanchard, mesurant 2 arpents et 30 pieds, plus ou moins, de face sur le Bayou Lafourche sur 40 arpents de profondeur.
2. La portion de terre de Charles Triche, mesurant un demi arpent de face sur le dit Bayou sur 40 arpents de profondeur.
3. La portion de terre de Dugas, achetée de F. W. Pike, comprenant un arpent de face sur 40 arpents de profondeur.
4. La portion de terre de Pierre Aucoin, comprenant 7 arpents et 13 toises de face sur 40 arpents de profondeur.
5. La portion de terre de Baptiste Giroir, comprenant 72 arpents superficiels, achetée de Louis Folse et mesurant un arpent et demi de face sur 40 arpents de profondeur, ensemble avec la double concession bornée par la terre de Pierre Landreaux.
6. La double concession de la portion de terre de Aucoin, comprenant 540 32-100 acres.
7. Cent douze acres superficiels dans la section 1.9, Township 13, R. 14; achetés de Baptiste Giroir.
8. Une portion de terre, achetée de H. B. Foley, étant la section No 131, Township 13 12 14, comprenant 117 11-100 acres
9. La portion de terre de Thomas Allen, comprenant 158 73-100 acres.
10. La portion de terre de François Fudoux, comprenant 72 44 100 acres.
11. Soixante douze acres de terre, achetés de Mme A. L. Foley. Toutes ces portions forment un seul morceau de terre qui compose la dite plantation d'à peu près 1460 arpents, plus ou moins.
II. Aussi cent soixante-six actions du capital hypothécaire (mortgage Stock) de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à cinquante neuf actions, garanties par hypothèque spéciale sur certaines portions de l'habitation ci-dessus décrite par deux actes d'hypothèque,—l'un exécuté devant Bela Hubbard, juge de paix de l'Assomption, le 10 août 1837, accepté par la dite banque par acte pardevant T. Seghers, alors notaire de la ville de la Nlle-Orléans, le 14 septembre 1837; et, l'autre exécuté pardevant T. Seghers, notaire, ci-dessus mentionné, le 29 mai 1838. Il est dû maintenant sur ce stock un emprunt de cinq cent dix dollars, dû le 1er avril 1884, renouvelable conformément à la dite banque des Citoyens de la Louisiane.
Avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, chemin, servitudes dont elle jouit, ou qui y sont attachés ainsi que les machines, le bétail, etc., dont la liste détaillée sera lue au moment de la vente. Est exceptée et réservée cependant la propriété suivante qui touche dans le fond aux terres ci-dessus décrites, laquelle propriété n'est pas comprise dans cette vente, savoir: Une portion de terre, avec les bâtisses, améliorations, appareils et dépendances qui s'y trouvent, sur la rive droite du Bayou Lafourche en descendant, immédiatement au-dessous de Napoléonville, mesurant deux arpents trois quarts de face au dit bayou sur une profondeur de quarante arpents entre lignes irrégulières, bornée au-dessus par le Canal des Attakapas, au-dessous par des terres de la succession de Pierre Landreaux, et dans le fond par l'habitation ci-dessus décrite.
On sait que cette plantation est vaste, bien drainée, fertile; la terre est grasse, sablonneuse, facile à cultiver et très productive. La récolte de 1883 a donné 350 boucauts et une quantité proportionnelle de sirop, de mélasse, etc. Elle possède assez de cannes en réserve pour planter un vaste terrain.
La sucrerie est très bien aménagée, commode, bâtie en briques et couverte en ardoises; elle possède une puissante machine et un moulin, ainsi que des chaudières, etc., avec un équipage, étables, appentis et cabanes pour les travailleurs.
Cette propriété de valeur touche presque à Napoléonville, où l'on peut aisément se procurer des ouvriers, en toute saison, et à moins de 80 milles de la Nlle Orléans où elle trouve son marché et ses approvisionnements.
46 mulets.
14 charrettes et tous les instruments aratoires en usage dans une plantation, dont inventaire sera lu au moment de la vente.
Termes et conditions.—Un quart ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste en égales quotités annuelles, à un, deux, trois et quatre ans, représentées par des billets à ordre, garantis par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, tirés par l'acheteur à son propre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra s'engager à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le tout dans le cas de procédures légales pour opérer le recouvrement des billets principal ou intérêt.
Les bâtisses devront être assurées à leur pleine valeur jusqu'à concurrence du montant des billets, et la police d'assurance transférée au vendeur ou au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en ce qui a rapport aux cent soixante six actions (réduites à cinquante-neuf) du capital hypothécaire (mortgage stock) ci-dessus décrit, et ce qui a rapport également à l'emprunt dû sur ces actions, relativement audit "Mortgage stock", ou à tout intérêt, et toutes contributions dus ou pouvant être dus plus tard sur le susdit capital. L'acquéreur paiera, en outre, comptant, 10 pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication, comme garantie de la vente.
Tous autres détails seront donnés au moment de la vente.
L'acte de vente devant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6déc -6 7 8 9 15 16 22 23 29 30 jan 5 6 12 à la date.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Caroline A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,205—Division—Attendu que Mathilda Louisa Lindeman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline A. Boyd, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
8 janv—8, 12, 17

Succession de James Carwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10 238—Division—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Carwin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 déc—30, 3 8 janv

Succession du Rév. Thomas J. Kenny

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,079 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Rév. R. I. Fitzgerald et le Rév. Theobald W. Butler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 janv—3, 6 12.

Succession de Rudolph Newmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,060.—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3janv—3 6 12

Succession de Emanuel Adler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8172—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rudolph Turney et Sigismund J. Adler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 jan—3,6,12

Succession de Theresa Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,273—Division—Attendu que P. S. Wiltz, jr., administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Thérèsa Taylor, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 janv—4,8,13

Liste Officielle des Lettres Etrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 5 janvier 1884.

B—Buckley T, Blouin Pierre, Bulgouia J, Bistelli Jos, Bonemez C, Bruner L, Barton D, Brauer & Schoufer C, Boyle R, Beacham W.
C—Cummings E W, Charlier J, Celeste Tommasi, Cooke F
D—David F
E—Espinola Em, Errett C B
F—Fox A, Fernaris A
G—Gennert E T, Gathiol L, Galway B, Garin Louis, Graham And
H—Huffman Dan, Hill F, Honigman S
J—Jones Theo, Johanssen L 2, Jouret Gaston, Jones Wm
K—Kuhorl T 2
L—Levy Hy, Leoni Giov, Larsson Chas, Lappin Chas
M—Marius Mr costumier, Macdonald W X, Macnolla G B, McGowran F H, Michel And, Mo Intosh Jno, Mendes, J G & C, Meno A, Marechal Geo 5
P—Palmono Ant, Patterson Jas (pour Cooper M, Power, Jno, Poret Claude
R—Riazuto P, Ring Jno, Robertson A J, Rosa J M, Rishr Mr, Rugall And
S—Smith Brook, Schmassen Hy, Schneider J J, Swenjon G, Siragusa F, Scorsati G, Sbguilea L, Scott W 2, Seina Vital
T—Trenow H O C, Travers A
U—Ucelli B
V—Van Wa'le Jos
W—Wittel C N, Watton W C
Y—Yawaé Edwin

V. B. MERCHANT
Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO. encanteurs. Il sera vendu aujourd'hui MARDI 8 janvier 1884 à 11 heures A. M. dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente.

PAR GIRARDEY & MACON

ANNONCE JUDICIAIRE.
EMPLACEMENT DE CHOIX
—POUR—
Bâtir des résidences spacieuses et aristocratiques
SUR L'AVENUE ST-CHARLES

où l'on fait de magnifiques améliorations et près des résidences de MM. Green, Airey, Janin et McDermott.
A UN LONG CREDIT.
Succession de Mme Margaret Ann Jacobs, veuve de Henry Joseph Budington.
No 4030—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 9 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 4 janvier 1884, et rendu dans la susdite succession, les propriétés de ville de grande valeur ci-dessus décrites, à savoir:
L'îlet entier de terre situé dans la partie antérieure du Quatrième District ou District des Jardins, borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet, Sixième et Septième, ayant une façade totale d'environ 254 pieds 7 pouces sur chacune des rues St Charles et Carondelet sur 300 pieds sur chacune des rues Sixième et Septième—écrit comme l'îlet No 115 d'après le plan original des faubourgs subdivisé d'après un plan par Arthur De Armas, député-voyer de la ville, en date du 26 décembre 1883.
Cette propriété de choix est située dans une des parties les plus accessibles et la plus pittoresques de l'Avenue St Charles et forme le seul terrain propre à ces résidences de première classe sur une de nos belles "Residence Boulevard" qui par ses embellissements magnifiques est la cause de demande toujours croissante—de terrains y faisant face ou y touchant.
Les personnes désirant acquérir des sites pour résidences de choix sont invitées à examiner les plans proposés, par portions, et à faire savoir leurs désirs à l'encanteur. VENTE POSITIVE—L'attention des capitalistes est spécialement appelée.
CONDITIONS—1/4 ou plus COMPTANT, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit de UN, DEUX ET TROIS ANS en paiements annuels égaux pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, lesquels devront être divisés de manière à satisfaire l'intérêt et la convenance des parties intéressées.
Les taxes sont payées jusqu'au 31 décembre 1883, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues en 1884, en sus du prix d'adjudication.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le prix de l'achat au moment de l'adjudication, afin de lier la vente.
Acte ou actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 jan—5 6 8 12 13 19 20 26 27 fév2 à la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Sixième District
Dans les rues Léontine, Laurel, Live Oak et Valmont.
Succession d'Ann Farmer Here.
No 9947—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date 2 janvier 1884, ordre supplémentaire daté le 4 janvier 1884, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, savoir:
1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes et privilèges, bâtisses etc., situé dans le faubourg Hickerville, sixième district de la Nouvelle-Orléans, formant maintenant l'îlet No 185 sur un plan dressé par Henry C. Brown, arpenteur, borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak, au-dessus Constance. Le dit lot est désigné par le No 24 sur deux plans, l'un tiré par B. Buisson et W. T. Thompson, arpenteurs, daté le 24 mars 1849, et l'autre par Adolphe Knell, architecte, daté le 19 janvier 1852, déposés au bureau de James Graham, ancien notaire de cette ville.
Le dit lot de terre mesure, d'après un dessin annexé à un acte de vente de Jules C. Aweon, passé pardevant E. Commagère, recorder de la paroisse Jefferson, en date du 16 novembre 1866, 27 pieds 2 pouces de face à la rue Léontine, sur 158 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Cette propriété a été achetée de Thos. G. Davis, par acte pardevant T. McCormick, recorder daté le 20 juillet 1869. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et comprenant un cottage en bois composé de 4 chambres.
2° Deux lots de terre situés dans le même faubourg et l'un de la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 22 et 23 de l'îlet No 185, mesurant chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Léontine, sur une profondeur de 158 pieds 11 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles. Cette propriété a été achetée de Jules Aweon pardevant E. Commagère, recorder à l'époque, à la date du 16 novembre 1866.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois composé de 4 chambres, et une autre maison en bois à 4 chambres. Chaque maison a des cuves.
3° Six lots de terre situés dans le même îlet et le même district que la propriété ci-dessus décrite, et désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9, sur les plans susmentionnés, mesurant les dimensions suivantes: Le lot No 4 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, 109 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui rejoint la rue Léontine et 162 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne latérale du lot No 5. Le lot No 5 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 162 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4 et 155 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 6. Le lot No 6 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur 155 pieds 7 pouces sur la ligne latérale du lot No 5, et 148 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne latérale du lot No 7. Le lot No 7 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 148 pieds 5 pouces sur la ligne latérale du lot No 6, et 141 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lot No 8. Le lot No 8 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 141 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lot No 7 et 134 pieds 1 pouce sur la ligne latérale du No 9. Le lot No 9 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 134 pieds 1 pouce sur la ligne latérale du lot No 8, et 120 pieds de profondeur et face à la rue Valmont, dont il forme le coin. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant ce qui suit: sur les lots 7, 8 et 9 formant le coin des rues Valmont et Laurel, un cottage en bois à double corps de logis contenant 8 chambres et une cuve de chaque côté, et une autre cottage en bois à double corps de logis faisant face à la rue Valmont, avec 4 chambres et cuve, le tout subdivisé conformément au plan de A. Toledano, architecte, en date du 4 janvier 1884, qui sera exposé à la vente et qui est déposé au bureau des encanteurs.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis spécialement par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Il sera exigé en outre de l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de l'adjudication, pour répondre de la vente.
Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais des acquéreurs.
5 janv—5 12 19 26—2 9 fév

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mulets, Wagons à bois de charpente, Harnais, Chaînes, etc.
Succession de William Hannon.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 9527.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale.—MERCREDI, 16 janvier 1884, à 11 heures du matin, à l'écurie, coin des rues Clio et Locust, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de cour de l'Hon. Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en congé autorisé, en date du 31 décembre 1883, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:
14 Mulets, une Charrette, un Gig, 6 Wagons à bois de charpente, un lot de Chaînes, un jeu de Harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
5 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.
Maison de résidence désirable pour famille, rue des Champs-Elysées, 55, entre Royale et Chartres.
Succession de William Hannon.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 9527.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 9 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, actuellement en congé autorisé, en date du 31 décembre 1883,—Il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, appartenant à ladite succession, à savoir
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Royale, Marigny et Chartres, désigné comme le terrain No 3 et mesurant au pied américain, 35 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue des Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets, une grande chambre à l'arrière plan servant de cuisine, citerne, lieux d'aisance et autres.
Conditions: comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication. Il fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le prix d'adjudication.
L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, 30 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur.
5 janv—5,12,19,26—fév 2,9